

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 5 MARS 2021

L'An deux mille vingt et un, le 5 mars à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, à huis clos, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

PRESENTS : Robert PINFORT, COZMA Marius, DUROCH Quentin, GOUYARD Frédéric, IGIER Patricia, MARTIN-DOUYAT Thierry, MORVAN Yanick, RAY Guillaume, REGNIER Daniel, RIBOT Lionel, TURY Jean-François

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté par Mme Chantal GUERET, Secrétaire de Mairie.

PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2021, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

POINT N° 1 : VOTE DES COMPTES DE GESTION DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LES RABANELLES

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et après en avoir délibéré, **déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur pour les budgets Commune, Assainissement et Lotissement des Rabanelles visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, vote les comptes de gestion 2020 des budgets Commune, Assainissement et Lotissement des Rabanelles.**

POINT N° 2 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS LOTISSEMENT LES RABANELLES, ASSAINISSEMENT, COMMUNE

M. PINFORT présente le compte administratif 2020 du budget « LOT. DES RABANELLES » qui est conforme au compte de gestion :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES NETTES	12 295.16	37 577.13
RECETTES NETTES	0	21 067.50
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 12 295.16	- 16 509.63
RESULTAT REPORTÉ 2019	123 871.02	-90 878.38
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	111 575.86	-107 388.01

M. PINFORT quitte la salle au moment du vote. A la demande de M. REGNIER, doyen d'âge, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2020 du budget « LOT. DES RABANELLES » **vote et adopte le compte administratif à l'unanimité.**

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu l'approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020 par le Conseil Municipal,

Vu le déficit de fonctionnement s'élevant à : 16 509.63 euros

Vu un déficit reporté de 90 878.38 euros

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de 107 388.01 euros

Un excédent d'investissement de 111 576.86 €

Soit un excédent de financement de 111 576.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité l'affectation du résultat de la section de fonctionnement aux comptes suivants :**

- Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : DEFICIT 107 388.01 euros
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 euro
- Résultat reporté en fonctionnement (C/002) : DEFICIT 107 388.01 euros
- Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 111 575.86 euros

BUDGET « ASSAINISSEMENT » :

M. PINFORT présente le compte administratif 2020 du budget « ASSAINISSEMENT » qui est conforme au compte de gestion :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES NETTES	34 679.82	36 761.98
RECETTES NETTES	35 468.31	53 040.90
RESULTAT DE L'EXERCICE	788.49	16 278.92
RESULTAT REPORTÉ 2019	-9 759.31	15 871.71
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	-8 970.82	32 150.63

M. PINFORT quitte la salle au moment du vote. A la demande de M. REGNIER, doyen d'âge, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2020 du budget « ASSAINISSEMENT » **vote et adopte le compte administratif à l'unanimité.**

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu l'approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020 par le Conseil Municipal,

Vu l'excédent de fonctionnement s'élevant à : 16 278.92 euros

Vu un excédent reporté de : 15 871.71 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 32 150.63 euros

Un déficit d'investissement de 8 970.82 €

Soit un besoin de financement de 8 970.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité l'affectation du résultat de la section de fonctionnement aux comptes suivants :**

- Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : EXCEDENT 32 150.63 euros
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 8 970.82 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (C/002) : 23 179.81 euros
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 8 970.82 euros

- **BUDGET « COMMUNE »**

M. PINFORT présente le compte administratif 2020 du budget « COMMUNE » qui est conforme au compte de gestion :

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES NETTES	95 061.70	392 156.19
RECETTES NETTES	132 109.43	533 439.35
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 047.73	37 506.40
RESTES A REALISER DEPENSES	49 779.00	
RESTES A REALISER RECETTES	20 280.00	
SOLDE DES RESTES A REALISER	-29 499.00	
RESULTAT REPORTÉ 2019	-66 559.87	103 776.76
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	- 59 011.14	141 283.16

M. PINFORT quitte la salle au moment du vote. A la demande de M. REGNIER, doyen d'âge, le conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2020 du budget « COMMUNE » **vote et adopte le compte administratif à l'unanimité.**

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu l'approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2020 par le Conseil Municipal,

Vu l'excédent de fonctionnement s'élevant à : 37 506.40 euros

Vu un excédent reporté de 103 776.76 euros

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 141 283.16 euros

Un déficit d'investissement de 29 512.14 euros (résultat reporté 2019 – résultat de l'exercice)

Un déficit des restes à réaliser de 29 499 euros (restes à réaliser dépenses – restes à réaliser recettes)

Soit un besoin de financement de 59 011.14 euros (déficit d'investissement + déficit des restes à réaliser)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité, l'affectation du résultat de la section de fonctionnement aux comptes suivants :**

- Résultat d'exploitation au 31.12.2020 : EXCEDENT 141 283.16 euros
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 59 011.14 euros
- Résultat reporté en fonctionnement (C/002) : 82 272.02 euros
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 29 512.14 euros

POINT N° 3 : TRAVAUX AU HAMEAU DE SALLES : REALISATION D'UNE ETUDE – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Vu la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la requalification des espaces publics du hameau de Salles avec l'ATDA signée le 18 janvier dernier,

L'ATDA a déterminé une enveloppe financière prévisionnelle de 58 000 euros pour financer cette étude. Il est nécessaire de contracter un emprunt. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander auprès des banques des propositions de prêt d'un montant de 58 000 euros.

POINT N° 4 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il sera désormais possible pour les administrés de régler les dépenses dues à la commune (redevance d'assainissement collectif, loyers, locations de la salle d'expositions...) en ligne par carte bancaire. Pour cela, la commune doit adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, PAYFIP, mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques. Ce service présente les avantages suivants :

- moderniser nos services en proposant une possibilité de paiement en ligne sécurisé et sans contact
- dématérialiser les paiements
- proposer un service en ligne accessible 24h/24h et 7j/7
- recevoir un paiement rapidement et en toute sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **donne son accord pour la mise en place de ce nouveau mode de paiement pour régler les dépenses dues à la commune par les administrés, autorise Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.**

POINT N° 5 : CONTRAT D'ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGE DE LA STATION D'EPURATION

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de contrat d'entretien de l'entreprise ABC pour les 2 postes de relevage de la station d'épuration et les 2 postes (puits) de relevage du réseau E.U pour un montant de 3 360 euros HT, soit 4 032 euros TTC pour 3 ans.

POINT N° 6 : RENOUVELLEMENT DE DÉROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir des heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours,
Vu la délibération N° 2018.01/01-8.1 portant sur l'organisation de la semaine scolaire, rétablissant la semaine de 4 jours au sein du RPI Jenzat-St-Germain de Salles,
Vu le décret N° 2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D521.12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020, ces dérogations ne pouvant porter sur une durée supérieure à trois ans,
Vu le courrier en date du 12 janvier dernier dans lequel il est demandé de renouveler la modification de l'organisation de la semaine scolaire,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole réuni le 23 février 2021 pour la poursuite de la semaine de 4 jours,
Considérant les intérêts des élèves du RPI Jenzat/Saint Germain de Salles,
Monsieur le Maire propose que l'assemblée se prononce sur la prorogation de la dérogation à l'organisation de la semaine de 4,5 jours.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **émet un avis favorable à la prorogation de la dérogation à l'organisation de la semaine de 4,5 jours au sein du Regroupement pédagogique intercommunal Jenzat - Saint Germain de Salles pour continuer l'organisation scolaire sur une semaine de 4 jours, propose à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale l'organisation du temps scolaire suivant : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.**

POINT N° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement », l'Etat apporte son soutien aux communes qui souhaitent améliorer l'équipement numérique de leur école. La subvention serait de 70 % pour l'acquisition de matériel, plafonné à 3 500 euros TTC par classe et de 50 % pour la fourniture d'un environnement numérique de travail (logiciel) plafonné à 20 euros par élève pour deux ans.

Une consultation est en cours pour l'acquisition de 3 tableaux numériques interactifs et 3 ordinateurs, l'un ne pouvant fonctionner sans l'autre, ainsi que pour un environnement numérique de travail pour les 3 classes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide l'investissement sur les réseaux Internet et électrique, le remplacement et l'acquisition de matériel numérique et d'équipement numérique pour les 3 classes de l'école primaire de Saint-Germain de Salles, sollicite une subvention de 70 % de l'Etat pour le matériel et de 50 % pour l'équipement numérique, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention dès que les devis seront reçus, mandate Monsieur le Maire pour retenir le fournisseur le mieux disant, autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier, dit que les crédits seront prévus au budget.**

POINT N° 8 : NOUVELLE CARTE SCOLAIRE : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la motion concernant la fermeture de classes et les retraits de postes dans l'Allier adoptée à l'unanimité par les élus du Conseil Départemental lors de sa session du 4 février dernier.

QUESTIONS DIVERSES

- Réalisation d'une aire de jeux : M. DUROCH fait part à l'assemblée qu'une administrée, par le biais de Facebook, demande si l'installation d'une aire de jeux sur la commune pourrait être envisagée. M. DUROCH émet l'idée que cette aire de jeux pourrait être installée sur l'aire de détente du lotissement Les Rabanelles. M. TURRY pense que cela permettrait de créer un point de rencontre dans la commune. M. MARTIN-DOUYAT indique que plusieurs structures sont possibles selon les tranches d'âge et qu'il faudrait étudier les différentes possibilités. Monsieur le Maire émet des réserves quant à l'installation d'une aire de jeux : contrat de maintenance, dégradations éventuelles, incivilités ... Une étude sera menée pour connaître les prix, les installations possibles et les subventions éventuelles.
- Demande de subvention de l'AMF TELETHON : Cette année, il n'y a pas eu la marche pour le TELETHON. Habituellement, la salle d'expositions est prêtée et un ravitaillement est mis à disposition des marcheurs. Le Conseil Municipal, **à titre exceptionnel**, décide de verser 100 euros à l'AMF TELETHON en compensation.
- Demande du conservatoire d'espaces naturels de l'Allier : le Conseil Municipal refuse de verser une subvention.
- Réfection de l'électricité au stade : 3 devis ont été reçus : ACL 03 pour un montant de 2 897.63 euros TTC ; SAEH pour un montant de 2 002.66 euros TTC et RM ELEC pour un montant de 2 104.78 euros TTC. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise RM ELEC.
- Projet d'un parc photovoltaïque : nous avons pu contacter M. CLEMENT de la DDT qui nous a confirmé que la délibération prise lors du dernier conseil municipal dans laquelle il avait pris note du projet suffit. Nous n'avons pas à donner d'avis dans l'immédiat. La décision d'autorisation se prendra au niveau de la préfecture.
- M. Florent BLONDIN du SDE 03 s'est rendu au village de Salles afin de faire une étude d'enfouissement des lignes aériennes.
- Une allée dans le nouveau cimetière a été réalisée par les agents techniques communaux.
- Consolidation du fossé d'irrigation sur le chemin de la Cure par les agents techniques prévue semaine 10.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin. Il y aura 2 bureaux de vote. Les conseillers sont donc priés d'être disponibles pour les 2 tours. Pour ces scrutins, les résultats électoraux devront être transmis par voie dématérialisée à l'aide de l'application EIREL (Envoi Informatisé des Résultats Electoraux) par les élus. Pour ce faire, il est nécessaire de désigner un référent administratif et un référent suppléant : M. DUROCH sera le référent, M. TURRY sera le référent suppléant.
- M GOUYARD a demandé les besoins en matériel du personnel technique : Une tondeuse et un tour à meuler seraient nécessaires. Le coût du tour à meuler est de 158 euros. M GOUYARD s'est rendu chez Caille Motocultures où on lui a proposé des modèles professionnels. Différentes offres sont possibles :
 - Tondeuse STIGA : Deux modèles ont été proposés : 1 199 euros avec sécurité, 949 euros sans sécurité.
 - Tondeuse WOLF : Deux modèles ont été proposés : 1 418.52 euros avec sécurité, 1 251.72 euros sans sécuritéCes propositions d'achats seront étudiées par la commission communale « Voirie, bâtiments, Matériel ».
- Il ne sera pas possible de se raccorder à la fibre avant fin 2022.

Fin de séance 23 H 10

Le maire, Robert PINFORT	
Le secrétaire de séance, Quentin DUROCH	